

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 27 avril 2021 a décidé ce qui suit :

1) La ratification de la cooptation des nouveaux Administrateurs suivants :

- M. Hassine Doghri
- M. Radhi Meddeb
- M. Hakim Doghri
- Mme Laureen Kouassi-Olssen (en qualité de membre indépendant)
- La société "Serenity Capital Finance Holding" avec pour représentant permanent M. Mehdi Bouhaoula

2) La nomination en qualité d'Administrateur de la société "Windy Invest part." en remplacement de M. Sélim Riahi, qui est désigné son représentant permanent.

Ces nouvelles nominations se rajoutent aux anciens membres du Conseil d'administration :

- La société "Meninx Holding" avec pour représentant permanent M. Mehdi Tamarziste
- Mme Neila Ben Zina (en qualité de membre indépendant)
- Mme Sonya Bouricha
- Mme Samia Zouaoui (en qualité de membre indépendant).

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni à la suite de cette Assemblée Générale Ordinaire, a décidé de nommer :

- M. Hassine Doghri en qualité de Président du Conseil d'Administration
- M. Mohamed Koubâa en qualité de Directeur Général

3) La distribution d'un Dividende de **1,000 DTU** par action, au titre de l'exercice 2020, s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes, soit 20% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

- ✓ 1 dinar en franchise de retenue à la source à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **06 Mai 2021**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.